

Nancy, le 5 mai 2017

Coopération entre les Centres Hospitaliers d'Epinal et de Remiremont : 4 axes de travail retenus par le comité de pilotage

Réuni le 4 mai, le premier comité de pilotage resserré des Centres Hospitaliers (CH) d'Epinal et de Remiremont a retenu 4 axes de travail : la finalisation du projet médical commun et sa mise en œuvre dans le cadre du projet médical partagé du GHT des Vosges, l'amélioration de l'efficacité des deux établissements, le renforcement des ressources médicales et la mise en place d'une direction commune.

Composé du directeur général de l'ARS, du président du Conseil départemental des Vosges, des présidents des Conseils de surveillance et des Commissions médicales des deux établissements, et du directeur général des deux sites, le comité de pilotage resserré a pour objectif de définir une stratégie territoriale commune, indispensable pour maintenir l'offre de soins publique sur le territoire d'Epinal et de Remiremont.

Finalisation du projet médical commun et mise en œuvre dans le cadre du projet médical partagé du GHT des Vosges

Décliné en 7 filières de soins (femme/mère/enfant, chirurgie, médecine, oncologie, gériatrie, urgences et activités médico-techniques), le projet médical commun des CH d'Epinal et de Remiremont prévoit de mettre en place une organisation structurée et graduée de l'offre de soins entre les deux sites. Concernant la filière femme/mère/enfant, il intégrera notamment la mise en place d'une équipe commune et le maintien des deux sites.

Élément central du projet médical partagé du GHT des Vosges, le projet médical commun des CH d'Epinal et de Remiremont devra donc être finalisé avant le 30 juin 2017, dans le même calendrier que celui retenu pour le projet médical partagé.

Ce projet s'intègre dans une démarche volontariste et d'envergure ayant pour objectif de garantir sur le territoire des Vosges Centrales, une offre de soins publique pérenne et de qualité. La construction du nouvel hôpital d'Epinal poursuit ce même objectif.

Le projet médical partagé, un outil au service de la performance de l'offre de soins publique

Compte tenu de la situation financière dégradée des deux établissements (déficit cumulé de près de 20 M€), une analyse médico-économique sera réalisée par un consultant externe afin d'analyser le positionnement des deux établissements au sein du futur GHT et d'identifier des actions d'amélioration de l'efficacité. Les résultats de cette analyse devraient être présentés fin septembre.

L'ARS accompagnera les CH d'Epinal et de Remiremont dans la mise en œuvre des actions de performance qui seront retenues. Le niveau d'accompagnement sera déterminé en fonction des résultats attendus et de l'engagement volontariste des deux établissements. Il doit permettre la mise en œuvre des projets d'investissements des deux établissements. Un contrat de performance entre l'ARS et la direction commune des deux établissements sera signé à l'automne.

Renforcement des ressources médicales

Une coopération renforcée avec le CHRU de Nancy sera mise en place à travers une convention d'association. Celle-ci permettra de renforcer l'attractivité des établissements vosgiens pour les

professionnels médicaux, ce qui facilitera la mise en œuvre du projet médical commun et du projet médical partagé.

La direction commune mise en place avant la fin de l'année

Approuvée en mars 2016 par les conseils de surveillance des deux établissements, la direction commune sera mise en place avant la fin de l'année. Après consultation des membres du comité de pilotage, un nouveau directeur sera nommé dans les mois qui viennent et aura en charge la gestion des deux établissements des Vosges Centrales.

Dans le cadre d'une direction commune, chaque établissement conserve sa personnalité juridique, son autonomie financière et ses instances. L'équipe de direction est quant à elle commune à tous les établissements concernés et assure la mise en œuvre de la politique définie, notamment celle du projet médical.

L'ARS s'engage aux côtés du président du Conseil départemental des Vosges et des membres des Conseils de surveillance pour garantir une offre de soins pérenne, cohérente et de qualité sur le territoire, par la mise en œuvre du projet médical commun des CH d'Épinal et de Remiremont et du projet médical partagé du GHT des Vosges, tous deux élaborés par les professionnels de santé.

Contact presse

Pauline BELTZ - Tél : 03 83 39 29 94
ars-grandest-communication@ars.sante.fr